

En application de la circulaire numéro 99 datée du 30/12/2015, les citoyens syriens souhaitant se rendre au Liban ne sont pas tenus de demander un visa mais de déclarer le motif de leur visite et de présenter les justificatifs correspondant qui figurent dans le tableau suivant :

| | Motif de la visite | Les justificatifs exigés |
|--|--------------------|--|
| | Tourisme | <ul style="list-style-type: none"> - Réservation d'hôtel (écrite) - La somme de 1000 dollars américains ou son équivalent dans une autre devise - Pièce d'identification (pièce d'identité en bon état + passeport) - Livret de famille (si la famille accompagne le voyageur principal) |
| | Travail | <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identification (pièce d'identité en bon état + passeport) - Livret de famille (si la famille accompagne le voyageur principal) - Documents qui justifient que le voyageur est un homme d'affaires, investisseur, syndicaliste, employé d'une ambassade étrangère ou arabe, employé d'une ambassade syrienne à l'étranger sauf diplomate, fonctionnaire syrien, officier ou officier retraité des forces armées, religieux ... carte de fonction, carte syndicale, carte de séjour à l'étranger sur laquelle une fonction est inscrite <p style="text-align: center;">OU</p> <p><u>Avis de responsabilité</u> individuel ou familial par une entreprise, une institution publique ou une organisation, ... pour assister à une réunion de travail, une conférence ou un séminaire, ...</p> |
| | Propriétaire | <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identification (pièce d'identité en bon état + passeport) - Livret de famille (si la famille accompagne le voyageur principal) - Titre de propriété ou certificat immobilier récent (un mois) - Les membres de la famille peuvent entrer seuls sur le territoire en présentant une copie du titre de propriété + le livret de famille - Le propriétaire peut prendre en charge ses parents et ses frères et ses sœurs célibataires. Ils recevront un permis d'entrée (اذن دخول) d'une semaine renouvelable. |
| | Locataire | <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identification (pièce d'identité en bon état + passeport) - Livret de famille (si la famille accompagne le voyageur principal) - Contrat de location ou une copie conforme de celui-ci (logement familial) certifié par le centre régional de |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Sécurité Générale sur l'original ou la copie conforme + livret de famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le locataire d'un bien immobilier peut prendre en charge (visite familiale) ses parents et ses frères et sœurs célibataires. Ils recevront un permis d'entrée (اذن دخول) d'une semaine renouvelable. |
| | Etudes | <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identification (pièce d'identité en bon état + passeport) - Diplômes obtenus à partir desquelles l'étudiant sera admis dans une université - Une carte universitaire en cours de validité |
| | Transit maritime ou terrestre | <ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Billet non-échangeable, non-remboursable - Visa pour le pays de destination |
| | Déplacé | <ul style="list-style-type: none"> - Les ressortissants syriens peuvent accéder au territoire libanais par les ports libanais sous condition de présentation de l'agent maritime du bateau, la prise en charge de ses ressortissants à la Sécurité Générale du port (au point de départ du bateau) 48H avant le départ. L'agent maritime s'engage par la prise en charge de transporter les ressortissants de la frontière au port et d'être responsable d'eux pendant leur présence sur le territoire libanais. - Tout syrien est interdit d'entrer sur le territoire en tant que déplacé sauf dans des cas exceptionnels. Les procédures de cette démarche seront déterminées ultérieurement en coopération avec le Ministère des affaires sociales. - Tout syrien, qui a déjà un statut de déplacé, peut entrer au Liban à condition de remplir les conditions d'entrée citées dans cette circulaire. |
| | Traitement médical | <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identification (pièce d'identité en bon état + passeport) - Rapport médical ou une attestation de continuation d'un traitement dans l'un des hôpitaux libanais ou chez l'un des médecins - Un membre de la famille peut accompagner le patient. Ceci sera marqué sur les passeports des deux et seront obligés d'entrer et de quitter le territoire national ensemble. |
| | Pour consulter une ambassade étrangère | <ul style="list-style-type: none"> - Les justificatifs qui prouvent le rendez-vous |
| | L'entrée en vertu d'un avis de responsabilité (lettre de « prise en charge » officielle) | <ul style="list-style-type: none"> - L'entrée par les voies terrestres, maritimes ou aériennes n'est possible que si le motif de la visite figure dans l'une des rubriques ci-dessus sauf dans le cas où un ressortissant libanais prend en charge l'entrée du voyageur syrien, son séjour, son hébergement et ses activités en vertu d'un avis de responsabilité (« prise en charge ») officielle. |

| | |
|--|--|
| Les diplomates, et les personnes munies d'un passeport spécial ou d'un passeport de service et les personnes qui les accompagnent (2 maximum) | - Pièce d'identification (passeport) |
| Les personnes munies de carte de séjour : - annuelle - permanente - de courtoisie ou visa de plusieurs entrées | - Pièce d'identification (passeport) - Justificatif de séjour : carte, tampon sur le passeport ou autorisation issue en avance par les autorités locales (مودعة) |
| Epoux (se) et enfants (mineurs) de la personne munie d'une carte de séjour : - De travail (première ou deuxième classe) - Annuelle sans travail - Permanente - De courtoisie | - Pièce d'identification (passeport) - Carte de séjour valable de la mère, du père ou de l'époux du demandeur - Livret de famille |
| - Epoux d'une libanaise - Enfants d'une libanaise - Epouse d'un palestinien réfugié au Liban - Epouse d'un libanais | - Pièce d'identification (passeport) - Les documents qui justifient l'alliance ou la parenté (acte de mariage effectué conformément aux normes en vigueur, livret de famille, registre d'état civil familial) |
| - Personne munie d'un passeport étranger - Personne munie d'une carte de séjour d'un pays arabe ou étranger pour une durée d'un mois minimum | - |
| Chauffeur de taxi Chauffeur de bus ou van | - Pièce d'identification - Documents d'immatriculation du véhicule + assurance obligatoire - Titre de propriété ou procuration légale d'utilisation |
| Chauffeur de camion | - Pièce d'identification - Documents d'immatriculation du véhicule + assurance obligatoire - Titre de propriété ou procuration légale d'utilisation |
| Assistant d'un chauffeur de camion | - Pièce d'identification - Documents avec le nom du conducteur sur les documents du véhicule |
| Agent de service accompagnant son sponsor syrien | - Passeport - Documents qui prouvent la légalité de son travail et son parrainage |

| | |
|--|--|
| <p>Chauffeur ou garde-corps d'un : Religieux/investisseur/homme d'affaires/ officier des forces armées/banquier/... la personne qui entre sur le territoire avec sa voiture privée</p> | <ul style="list-style-type: none">- Pièce d'identification- Les documents d'immatriculation du véhicule + assurance obligatoire- Le titre de propriété du véhicule |
|--|--|